Envoyé en préfecture le 19/09/2025
Reçu en préfecture le 19/09/2025
Publié le 19/09/2025
ID : 085-258502962-20250916-D096_BUR160925-DE

D096-BUR160925

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-cinq, le seize septembre à neuf heures trente, le Bureau du Syndicat mixte départemental d'études et de traitement des déchets ménagers et assimilés de la Vendée, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de M. Damien GRASSET.

Présents : Mme Anne AUBIN-SICARD, MM. Stéphane BOUILLAUD, Pierre CAREIL, Frédéric FOUQUET, Lionel GAZEAU, Yoann GRALL, Damien GRASSET, Christophe HOGARD, Patrice PAGEAUD, Guy PLISSONNEAU, Yannick SOULARD
Excusé : M. Noël VERDON
Date de convocation : 8 septembre 2025
Membres en exercice : 12
Présents : 11
Votants : 11

Autorisation de cessions de trois véhicules et d'un matériel dont la valeur excède 4 600 €

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération D035-COS250325 du 25 mars 2025 portant délégation d'attributions du comité syndical au bureau,

Considérant que le code général des collectivités territoriales prévoit que pour la cession de biens mobiliers supérieurs à 4 600.00 €, une autorisation de l'organe délibérant doit être sollicitée pour procéder à la vente.

Monsieur le Président informe les membres du bureau que Trivalis doit faire reprendre trois véhicules de type Espace, Arkana et Clio V ainsi qu'un matériel.

Monsieur le Président précise que les véhicules et le matériel sont les suivants :

- Espace (GS-326-BX) (valeur de reprise maximum : 20 000€)
- Arkana (GR-254-DR) (valeur de reprise maximum : 12 500€)
- Clio V (FT-959-QY) (valeur de reprise maximum : 6 700€)
- Pelle mécanique JCB (valeur de reprise maximum : 6 500€)

Sur proposition de Monsieur le Président, le bureau est invité à délibérer pour :

Autoriser le Président à procéder à la cession de ces biens et à signer les documents associés

Après en avoir délibéré, le bureau, à l'unanimité :

Autorise le Président à procéder à la cession de ces biens et à signer les documents associés

Fait et délibéré à La Roche-sur-Yon, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme,

Le Président,

Signé électroniquement par : Damien Grasset
Date de signature : 19/09/2025
Qualité : Président de Trivalis

Damien GRASSET

Le Secrétaire de séance

Signé électroniquement par : Guy Plissonneau
Date de signature : 19/09/2025
Qualité : Trivalis - 1er Vice-Président

Guy PLISSONNEAU

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes, 6 Allée de l'Ile Gloriette, 44041 NANTES cedex 01, dans un délai de deux mois à partir de la date de la première mesure de publicité (affichage et/ou transmission au contrôle de légalité).